

Rapport d'activité des services 2015

Communauté de Communes
du Pays de Valois



www.cc-paysdevalois.fr

Agence **MP** - Tél. : +33 (0)3 44 86 26 60 - RCS Compiègne B 331 944 512

2015

Notre intercommunalité avance !

Le rapport d'activité des services permet d'obtenir une vision synthétique du territoire, de ce qu'est une communauté de communes et particulièrement la façon dont sont accomplies les compétences qui lui ont été confiées.

Il permet non seulement aux conseillers communautaires, mais aussi aux quelque 800 conseillers municipaux du Pays de Valois de pouvoir communiquer à l'ensemble des habitants sur ce qui se fait, combien ça coûte, quels sont les financements qui rendent possible l'action publique. Notre activité s'est réalisée dans un contexte financier plus contraint du fait de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Des économies de fonctionnement ont été réalisées et une réflexion sur une plus longue période a permis d'approuver en fin d'année un plan d'économies, tout en maintenant les investissements pour la croissance et l'emploi.

L'année 2015 a été marquée par le déménagement au mois de janvier du siège de Nanteuil-le-Haudouin à Crépy-en-Valois, au premier étage du bâtiment administratif de l'ancienne entreprise Poclair, aujourd'hui baptisée « La Passerelle ». Plus fonctionnel et spacieux, ce nouveau siège réunit l'ensemble des personnels sur un seul plateau, lumineux et pratique. Tous les collaborateurs sont satisfaits de cette nouvelle installation, même si certains ont un trajet plus important, d'autres au contraire y ont gagné. Davantage de communication interne, un travail transversal plus aisé améliorent l'efficacité de la structure.

De nouveaux services ont vu le jour : la prise en charge par la CCPV de l'instruction de l'application du droit des sols (ADS) en remplacement des services de l'État, service mutualisé avec le service préexistant de la commune de Crépy-en-Valois.

Le 16 mars, à Crépy-en-Valois, s'est déroulée la 5^e édition des Rencontres économiques du Valois. Le philosophe Luc Ferry et l'économiste Nicolas Bouzou ont foulé la terre valoisienne pour venir nous présenter leur vision du capitalisme de demain.

Les élèves du collège Gérard de Nerval ont pu reprendre leurs activités sportives à l'automne, après les travaux de réhabilitation du gymnase éponyme.

L'observatoire et le système d'information géographique ont pris corps grâce à l'embauche d'un géomaticien dédié, permettant ainsi de fournir des données en temps réel précieuses pour la révision du schéma de cohérence territoriale qui a débuté en fin d'année.

L'année 2015 a vu aussi le démarrage des travaux d'aménagement de la voie verte, circulation douce d'une vingtaine de kilomètres d'Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq, projet en gestation depuis plus de 10 ans...

Et maintenant, complétez votre information en prenant connaissance de ce document.

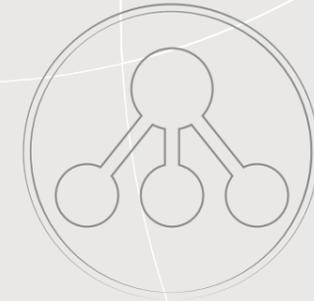
Bonne lecture.

Avant-propos

Sommaire

1	Instances délibérantes	3
2	Organigramme	4
3	Moyens généraux	6
4	Aménagement du territoire	8
5	Développement économique et emploi	16
6	Tourisme	22
7	Environnement	24
8	Services à la population	27
9	Culture	30
10	Vie associative	33
11	Communication	34
12	Glossaire	36
13	Infos pratiques	37

Instances délibérantes

8³

21

DES CHIFFRES QUI PARLENT...

En 2015 :

- 5 réunions du Conseil communautaire
- 8 réunions du Bureau communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de quatre-vingt-quatorze conseillers, élus lors des élections municipales.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des sept vice-présidents et de treize conseillers élus, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire sur certains sujets.

LE PRÉSIDENT

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau. Outre la commission d'appel d'offres, on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire ;
- commission tourisme, attractivité du territoire ;
- commission culture, services à la population ;
- commission travaux ;
- commission environnement déchets ;
- commission environnement eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission mutualisation.

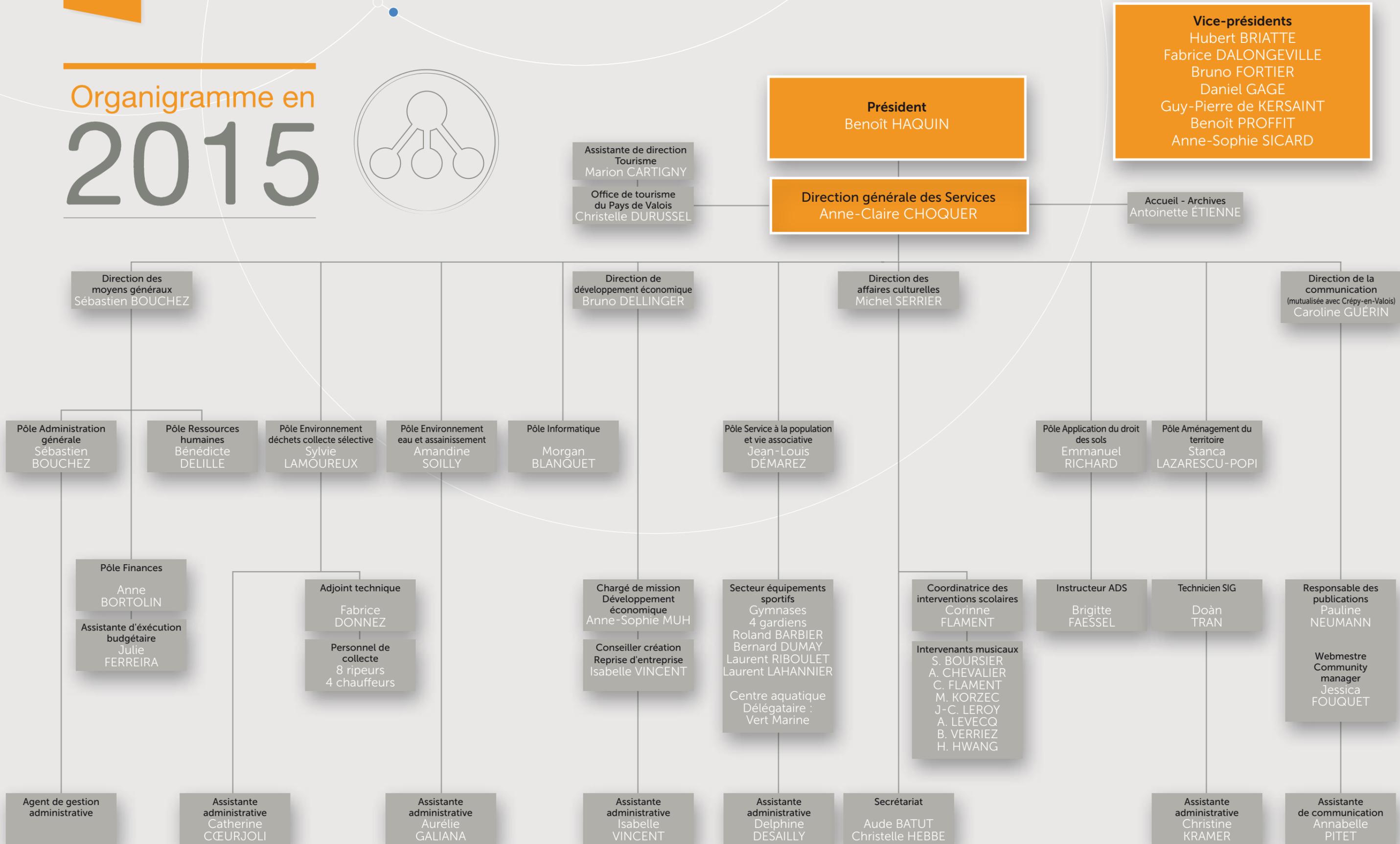
LES COMPÉTENCES

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV et sur le site Internet) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace ;
- développement économique ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- tourisme ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population.

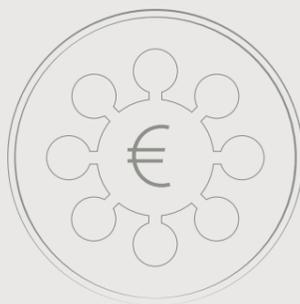
Le 19 janvier 2015, les services de la CCPV se sont installés dans les nouveaux locaux de La Passerelle au 62 rue de Soissons à Crépy-en-Valois

Organigramme en 2015



Moyens généraux

Administration, Finances et Ressources humaines



La Direction des moyens généraux se compose de trois pôles identifiés : le pôle Administration générale, le pôle Finances et le pôle Ressources humaines. Ces trois pôles comptent en 2015 au total 4 agents territoriaux.

L'année 2015 fut un exercice marqué par un certain nombre de travaux dans lesquels la Direction des moyens généraux a dû s'impliquer :

- Modification légale de la composition du Conseil communautaire.
- Procédure de renouvellement de la délégation de service public pour assurer la gestion du Centre aquatique du Valois.
- Établissement d'un plan d'économies mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Réforme du dispositif d'évaluation des agents de la CCPV (création d'un support personnalisé et de guides évaluateur/évalué, formations spécifiques, gestion informatisée sécurisée).
- Dématérialisation des échanges comptables avec la Trésorerie intercommunale.

Par ailleurs, la Direction des moyens généraux a assumé ses missions habituelles que sont :

- La préparation et suivi des réunions des instances communautaires (105 délibérations en 2015, 9 comptes-rendus de Bureaux communautaires, 6 comptes-rendus de Conseils communautaires).
- Le montage ou l'aide au montage des marchés publics (17 procédures de marché).
- L'appui des chargés de mission dans le montage des plans de financement des projets, et dans la sécurisation des procédures.
- L'élaboration des perspectives budgétaires.
- L'élaboration du budget principal, des budgets annexes du BIL, du SPANC et de la pépinière d'entreprises, des décisions modificatives, des comptes administratifs.
- L'exécution budgétaire (2 038 mandats et 256 titres de recettes) et gestion de tableaux de suivi financier sur les opérations gérées par la CCPV (voie verte, gymnase Gérard de Nerval, Hôtel communautaire...).
- Le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions.
- Le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules.
- Le traitement de 934 bulletins de paie et d'indemnités sur l'année, soit 78 en moyenne par mois.
- La gestion des carrières (73 arrêtés, 57 contrats de travail), et des formations (148 jours de stages).
- Le suivi des arrêts maladie (87 actes pour la maladie, paternité, accidents), 22 visites médicales, des congés...
- La gestion des instances paritaires (5 séances du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au sein de la CCPV).
- L'enregistrement et le traitement de 3 904 courriers arrivés et au départ.
- La gestion et l'achat de fournitures.
- La gestion des archives : 20 mètres linéaires soit 105 heures d'archivage.

LE PÔLE INFORMATIQUE

Le pôle informatique assure la sécurité et le développement cohérent des moyens informatiques (réseaux, télécommunications, systèmes d'information, infrastructures) et veille à la disponibilité des ressources matérielles et logicielles de la CCPV.

Ses missions sont d'administrer et d'exploiter

les serveurs administratifs et communs, de maintenir le parc informatique, planifier les interventions d'installation, de configuration et de dépannage de matériels, d'établir l'inventaire du parc informatique et des logiciels en service, de gérer le réseau informatique et faire évoluer l'infrastructure matérielle, de gérer les serveurs et de fournir des services numériques aux agents (messagerie électronique, réseau sans fil...),

de gérer et administrer le site Internet institutionnel, en collaboration avec la Direction de la communication, de mettre en place les mécanismes concernant la sécurité informatique et d'assurer la veille sur l'évolution des risques, de mettre en place une politique de sauvegarde et d'archivage des données, de conseiller et informer les utilisateurs dans tout ce qui touche à l'informatique au sens large.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	Compte administratif 2015	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
Moyens généraux	Direction, coordination	1 824 167,66	14 846 133,30	2 197 685,89	2 350 166,23
	Administration générale	501 073,34	399,84	140 099,06	20 051,68
	Communication	158 291,34	-	-	-
Soutien aux communes	Incendie	1 785 589,53	-	-	-
	Gymnases collèges	392 265,67	117 602,44	962 799,66	432 313,56
	Eau et assainissement	78 294,36	7 294,83	2 912,16	-
	Collecte et traitement des déchets	4 953 552,85	155 432,55	95 181,16	12 781,98
Développement local	Associations	83 164,00	-	-	-
	Actions culturelles	41 000,00	-	-	-
	Culture, Enseignement musical	638 897,83	26 245,89	17 483,99	1 712,18
	Tourisme	251 712,43	3 916,40	817 363,77	931 402,58
	Centre aquatique	1 118 053,63	206 109,93	176 469,25	96,46
	Transport à la demande	11 470,49	790,42	-	-
	CSR / ESAT	42 380,18	100 065,60	72 074,86	-
	Emploi, insertion	414 593,21	154 059,31	-	23,67
	Observatoire	13 085,20	-	-	-
	Aménagement du territoire	180 384,91	8 098,36	14 331,76	1 997,29
Développement économique	427 466,50	125,32	1 009,77	192,69	
Total général hors RAR	12 915 443,13	15 626 274,19	4 497 411,33	3 750 738,32	
			Excédent CA 2015	1 964 158,05	
Avec restes à réaliser			2 845 935,00	3 146 111,00	
Total général avec RAR	12 915 443,13	15 626 274,19	7 343 346,33	6 896 849,32	
			Excédent CA 2015	2 264 334,05	

EN CHIFFRES :

- 43 postes informatiques
- 66 numéros de téléphones fixes et mobiles
- 1 To de données métiers
- 4 bases de données
- 3 sites web (CCPV, Musivales et Sortir en Valois)
- 1 extranet



Quatrième année de mise en œuvre du SCoT du

Pays de Valois

En 2015, le SCoT poursuit son application tout en préparant sa révision.

La finalisation de la "boîte à outils" et l'engagement de la révision constituent donc les deux faits marquants de l'année.



LA "BOÎTE À OUTILS"

Fruit d'un long travail entrepris par la commission aménagement du territoire, débuté en 2013 et validé le 30 septembre 2015 par le Conseil communautaire, elle vise à présenter l'essentiel du Document d'Orientations Générales (DOG) pour une application plus aisée du SCoT à travers les documents locaux d'urbanisme.

Elle se compose :

- d'une "grille d'analyse" répertoriant l'ensemble des orientations prescriptives du DOG avec lesquelles les documents locaux d'urbanisme devront être compatibles ;
- des "fiches prescriptions" offrant un décryptage de ces mêmes prescriptions, axe par axe ;
- une méthode pour la répartition de la consommation foncière entre les pôles de développement (méthode dite "des 3 critères").

Principalement destinée aux communes du Pays de Valois et à leurs bureaux d'études en charge de l'élaboration/révision de leur document d'urbanisme, la "boîte à outils" est consultable sur le site Internet de la CCPV.

LA RÉVISION DU SCoT

Par délibération en date du 18 juin 2015, la Communauté de Communes du Pays de Valois a décidé d'engager la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale afin de prendre en compte l'évolution du cadre légal (loi Grenelle II, loi ALUR, loi de modernisation de l'agriculture...) et des réalités socio-économiques de son territoire (obligation d'évaluation tous les 6 ans).

L'année 2015 a donc marqué le début d'une série d'étapes qui devront aboutir à une approbation du SCoT Grenelle en 2017.

En octobre 2015, la CCPV attribue le marché au bureau d'études E.A.U (Économie, Aménagement, Urbanisme : groupement Proscot) qui sera chargé de réaliser, pour le compte de la Communauté de Communes, les études nécessaires à

cette révision. La réunion de lancement organisée le 10 décembre est venue ensuite marquer le point de départ d'une longue série de rencontres qui viendront ponctuer la révision du SCoT.

HORIZON 2020

Les principaux objectifs du SCoT SRU (élaboré sous le régime la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000)

1



Croissance démographique de 0,97 % / an
> 58 000 hab.

2



Production de **> 4 000 à 5 000 logements**

3



Création de **2 600 emplois** : maintien du taux d'emploi à > 0,6 %

4



Consommation foncière de **> 420 ha** : **220 pour l'habitat** (dont 132 ha dans 6 communes pôles*) **200 pour l'activité économique** (170 ha dans 6 communes pôles*)

* Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville, Lagny-le-Sec, Mareuil-sur-Ourcq et Betz.



LES ÉLÉMENTS NOUVEAUX D'UN SCoT "GRENELLE"

Rapport de présentation :

- une analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers au cours des 10 dernières années.

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

- une définition des objectifs élargis aux implantations commerciales, équipements structurants, développement touristique et culturel, développement de communications électroniques, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et des

ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en état des continuités écologiques...

DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) :

- les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en état des continuités écologiques,
- des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace,
- des objectifs d'offre de nouveaux logements,

- des objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant,
- les grands projets d'équipements, de services et de desserte par les transports collectifs,
- le développement prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports collectifs,
- l'identification des espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger...



LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SUIVI DU SCoT

La commission aménagement de la CCPV (délibération du Conseil communautaire, le 6 mai 2008) a notamment pour rôle de suivre la mise en œuvre du SCoT, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes membres, avec le SCoT. Elle

rend donc régulièrement des avis sur les révisions des Plans d'Occupation des Sols (POS) ainsi que sur l'élaboration/révision des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Elle aborde également tout autre sujet de nature à avoir un lien avec les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire, comme le Schéma de Cohérence Écologique, la révision de la charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France (en cours d'élaboration), le projet d'échangeur au niveau de la RD 548/RN2, etc.

SUIVI ET COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX AVEC LE SCoT

L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois marque une nouvelle ère dans le domaine de l'urbanisme et de la planification de notre territoire. À l'occasion de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme locaux, la Communauté de Communes est appelée, en qualité de Personne Publique Associée (PPA) en charge du SCoT, à formuler un avis sur la base des orientations inscrites au document d'urbanisme supra communal.

Pour mémoire : l'avis sur un document d'urbanisme local arrêté est réputé favorable après trois mois de silence (art. L. 123-9 du code de l'urbanisme) suivant sa transmission. Cet avis est annexé au dossier d'enquête publique (art. L. 123-10 du CU).

L'année 2015 a aussi été l'année d'entrée en révision de l'ensemble des POS (Plan d'Occupation des Sols) restant sur notre territoire. Si la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain, de 2000) fut à l'origine de la nouvelle génération de documents locaux d'urbanisme – les PLU (Plan Local d'Urbanisme), ce n'est qu'avec la loi ALUR de 2014 que la disparition des POS devient une réalité, car les POS deviennent caducs en absence de délibération de révision engagée par la commune avant le 31 décembre 2015.

Toutes les communes régies jusqu'alors par un POS ont veillé à mettre en révision leur document d'urbanisme, leur permettant ainsi d'éviter un retour en RNU (Règlement National de l'Urbanisme).

En 2015, la CCPV a accompagné 8 communes dans leur processus de révision/élaboration de leur POS/PLU et a rendu 4 avis : il s'agit des PLU arrêtés des communes d'Autheuil-en-Valois, Morienvall, Nanteuil-le-Haudouin et Lagny-le-Sec.

État d'avancement des documents d'urbanisme de la CCPV en 2015 :

- 22 POS en révision pour transformation en PLU,
- 3 PLU en élaboration,
- 1 PLU en révision,
- 1 PLU approuvé en 2015 (Ève).

En 2015, la commission aménagement s'est réunie à 5 reprises, avec à l'ordre du jour :

Le 9 janvier 2015 :

- Les modalités de création du service Application du Droit des Sols de la CCPV (résultats du sondage sur l'adhésion des communes au service ADS de la CCPV, projet de convention d'adhésion, financement et facturation, mutualisation avec la ville de Crépy-en-Valois).
- L'examen du projet d'échangeur RN2/RD548 (mise en compatibilité du SCoT avec le projet).

Le 28 avril 2015 :

- Le SCoT du Pays de Valois (bilan du SCoT - article *Bonjour Valois*, mise en œuvre du SCoT "Boîte à outils", révision du SCoT "Grenellisation").
- L'élaboration du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET).
- L'examen du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Picardie (prise en compte du SRCE par le SCoT).
- L'examen sur le SAGE de la Nonette (compatibilité du SCoT avec le SAGE).

Le 9 juin 2015 :

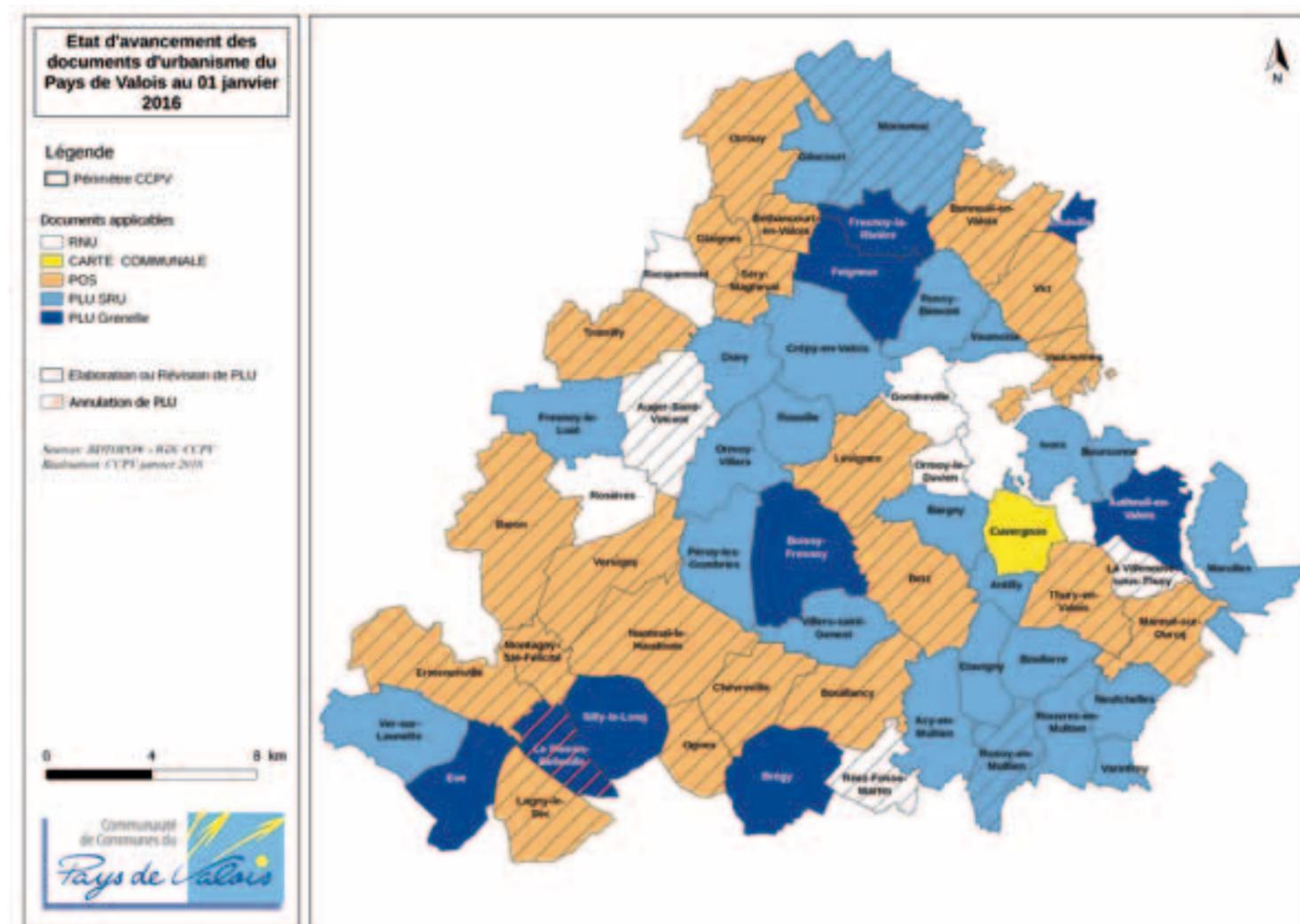
- La mise en œuvre du SCoT du Pays de Valois (retour sur l'article *Bonjour Valois* et la "Boîte à outils").

Le 25 août 2015 :

- L'examen du PLU arrêté des communes d'Autheuil-en-Valois, de Morienvall et de Nanteuil-le-Haudouin.

Le 9 novembre 2015 :

- Modification du périmètre du site Natura 2000 "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" par la DDT.
- L'examen du PLU arrêté de la commune de Lagny-le-Sec.





L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU PAYS DE VALOIS

C'est un outil de référence en termes de connaissance territoriale et de suivi et mise en œuvre du SCoT. En route depuis août 2013, le portail de l'observatoire accueille un

nombre d'utilisateurs de plus en plus important. Les services communaux et ceux de la CCPV ainsi que les élus communautaires l'utilisent dans la gestion quotidienne de leurs missions au service des habitants du Valois.

L'accès est à présent restreint aux communes du Valois et aux conseillers communautaires.



observatoire.cc-paysdevalois.fr/

- 1 compte personnalisé / commune
 - 1 compte nominatif pour les élus communautaires
- Exceptionnellement et pour une durée limitée, l'accès peut être accordé aux bureaux d'études chargés de l'élaboration des documents d'urbanisme de nos communes.

La fréquentation

Pour rappel, le portail propose la consultation d'un ensemble de données statistiques et géographiques regroupées dans 3 volets : "Le territoire", "Le SCoT" et "La carte dynamique". En réalité, au-delà des données SIG métiers, comme par exemple les POS/PLU numérisés, le Mode d'Occupation des Sols, etc., et des référentiels (photographie aérienne 2013, SCAN25, OpenStreetMap), c'est notamment le module "Cadastré", intégré à ce volet, qui génère une fréquentation très importante. Celui-ci permet la consultation des données cadastrales de la DGFIP (plans cadastraux et données MAJIC III) que nous mettons à jour tous les ans. Pour rappel la recherche cadastrale se fait de différentes façons : soit par l'adresse de la parcelle ou du propriétaire, soit par référence cadastrale, soit en cliquant directement sur la parcelle si l'utilisateur connaît sa localisation.



L'accès est ouvert aux mairies et aux conseillers communautaires qui disposent d'un accès complet sur leur propre commune mais d'un accès restreint sur les communes voisines.

Autres réalisations et travaux SIG en 2015 :

- Étude sur le linéaire des cours d'eau des bassins versants du sud-est du Valois (Grivette, Gergogne, Ru d'Autheuil).
- Expérimentation de la primo-numérisation des documents d'urbanisme.
- Renseignements et mise à disposition d'informations géographiques auprès des services de la CCPV, des communes et bureaux d'études (PLU, SCoT, voie verte, projet urbain, etc.).
- Cartographie des futures ZAEI et des parcelles cadastrales concernées.
- Recensement et cartographie des zones d'activités du Valois.
- Cartographies diverses :
 - état d'avancement des documents d'urbanisme du Valois,
 - répartition des élèves des écoles de musique du Valois,
 - périmètres des SAGE et des syndicats d'eau,
 - cartographie de la voie verte.

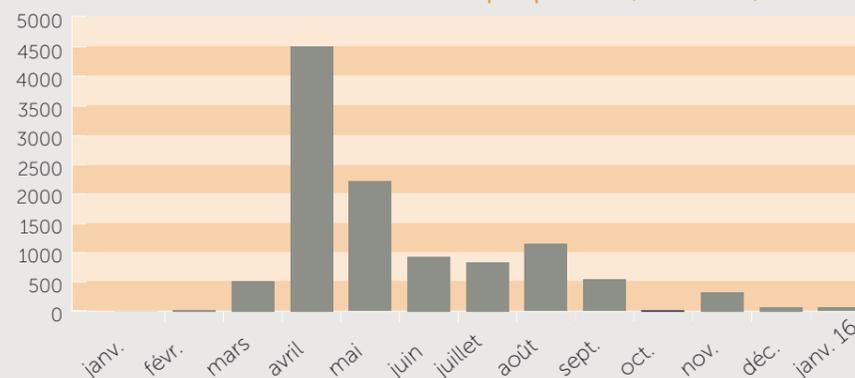


En 2015, la CCPV renforce son ingénierie territoriale avec la création d'un poste de technicien SIG. Ses principales missions : développer le Système d'Information Géographique de la CCPV et assurer le fonctionnement du portail de l'Observatoire.

En moins d'un an, il est devenu la personne incontournable pour tout besoin lié à l'exploitation des données statistiques et géographiques et la réalisation de divers produits cartographiques et plans. Son expertise bénéficie aux services de la CCPV ainsi qu'aux mairies.

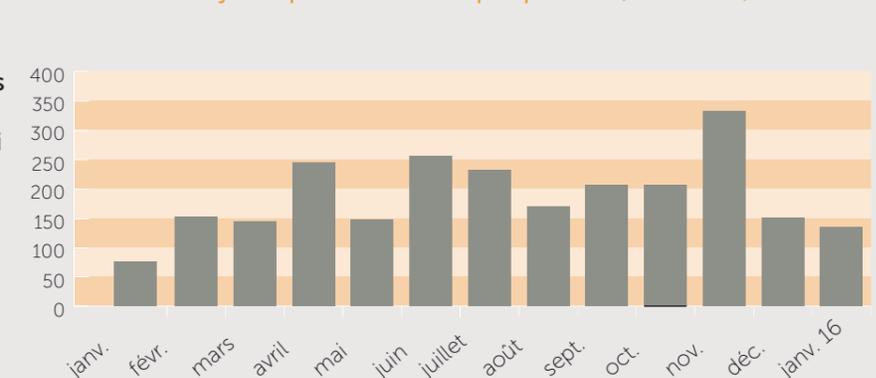
> La fréquentation des pages indicateurs "Territoires" et "Le SCoT" sont relativement faibles. On constate un pic du nombre des connexions et des interrogations serveur en avril et en mai 2015. Cela correspondrait à l'arrivée du technicien SIG et des mises à jour réalisées.

Le territoire et le SCoT en 2015- Statistiques par mois (sur 12 mois)



> Le volet "La carte dynamique" est utilisé davantage. En moyenne, 190 connexions par mois avec 3 500 interrogations du serveur. Il est utilisé par les services de la CCPV, mais aussi par les mairies.

La carte dynamique 2015 - Statistiques par mois (sur 12 mois)





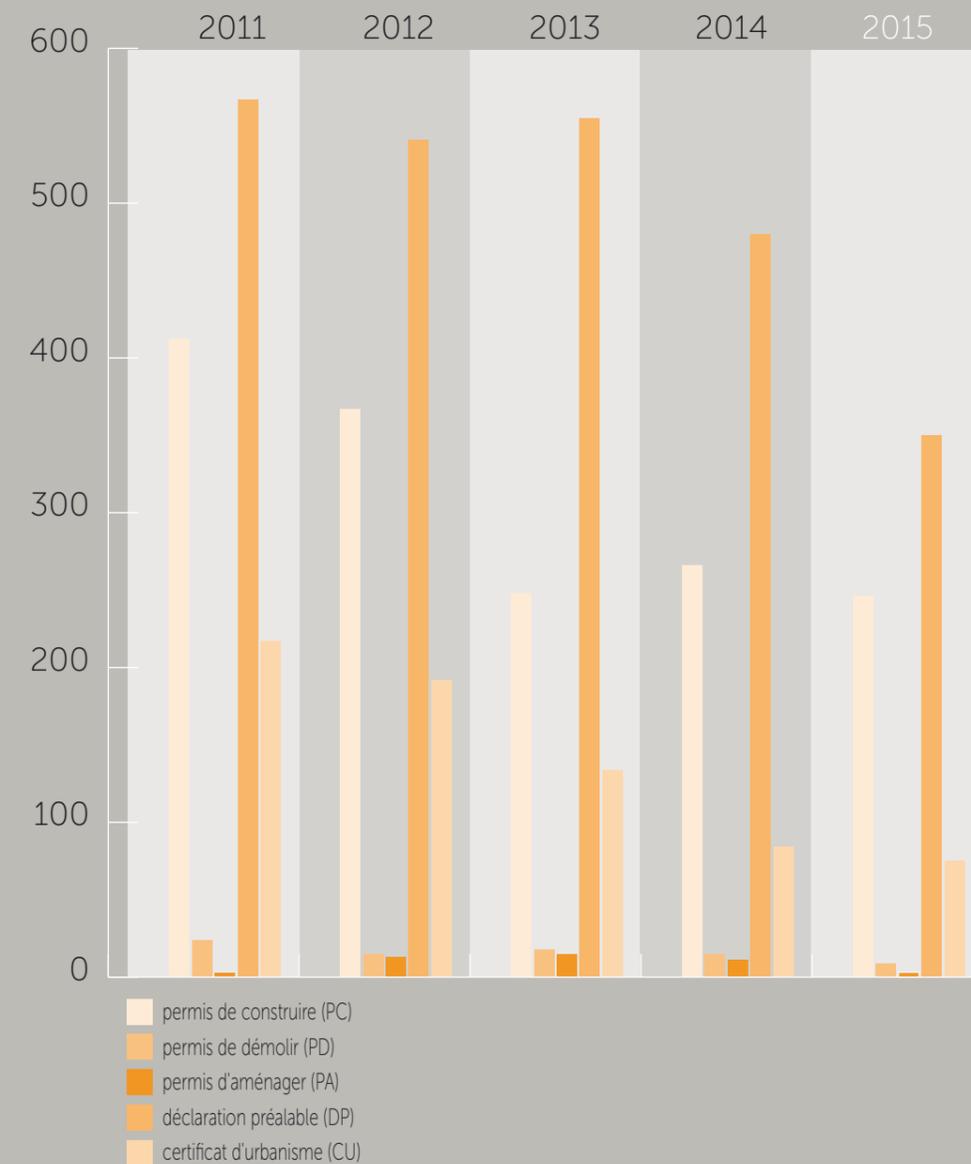
LA GESTION ET LE SUIVI DES ACTES D'INSTRUCTION

La CCPV a acquis un logiciel métier en juin 2015, dont la prise en main se fait progressivement par le service ADS et

les secrétaires de mairie. Il nous permet d'enregistrer et d'avoir un suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme. Une série de formations à l'usage de ce logiciel a été réalisée auprès des secrétaires de mairie depuis septembre 2015. Une trentaine de communes restent à former. Au-delà de son usage quotidien par les

instructeurs, le logiciel permet de sortir quelques statistiques nous indiquant le volume de travail supporté par le service.

Résumé statistique des dossiers déposés par an entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 (hors Crépy-en-Valois)



2015 n'est pas considérée comme une année représentative en termes de nombre de dossiers instruits, car la transition du service ADS de la DDT vers la CCPV s'est accompagnée d'un changement de logiciel d'urbanisme. L'acquisition du logiciel, l'arrivée des instructeurs du droit des sols et la transmission des données se sont déroulées sur plusieurs mois.



54 élus ont participé au séminaire ADS le 10 janvier 2015

LE SERVICE D'INSTRUCTION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) DE LA CCPV

La mise en place

Suite au retrait annoncé de l'État en matière d'instruction des actes liés à l'Application du Droit des Sols (ADS),

avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes a proposé d'apporter un soutien technique aux communes membres en mettant en place un service ADS commun.

Un travail de préfiguration précédant la création du service a été réalisé en étroite collaboration avec les élus du Valois (notamment les membres de la commission aménagement du territoire) et les services de la DDT en charge jusqu'alors de cette mission.

L'organisation d'un séminaire de travail par la CCPV, le 10 janvier 2015, a permis aux élus du Valois d'aller plus loin dans les échanges et les débats liés aux modalités de mise en œuvre du service.

Le Conseil communautaire, réuni le 26 février 2015, a acté la création du service ADS et validé les modalités de mise en œuvre avec prise en charge financière par la CCPV.

L'ensemble des communes dotées d'un document local d'urbanisme a signé une convention avec la CCPV. Le service ADS de la CCPV instruit donc les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme des 54 communes dotées d'un POS/PLU/carte communale. L'instruction des communes en RNU demeure à la charge des services de la DDT.

Du point de vue des moyens humains, la Communauté de Communes prévoit une montée en puissance progressive du service. Ce dernier s'est donc constitué autour d'un noyau composé d'un ancien instructeur de la DDT et du responsable du service urbanisme de la ville de Crépy-en-Valois (mutualisé) qui devient également le responsable du service ADS de la CCPV.

Comment ça fonctionne ?

Le transfert effectif des dossiers de la DDT vers la CCPV s'est opéré progressivement :

- 1^{ère} vague : 29 communes transférées (au 13 avril 2015),
- 2^{ème} vague : 23 communes restantes (au 1^{er} juillet).

Le fonctionnement est, quant à lui, resté identique à celui régissant la relation entre les communes et les services de la DDT, à savoir : le pétitionnaire dépose son dossier en mairie, qui procède à son enregistrement ; la mairie transmet le dossier au service instructeur de la CCPV qui se charge de l'instruction (vérification de la conformité du projet avec les règles locales d'urbanisme) et prépare les propositions d'arrêté aux maires (accord ou refus de l'autorisation).



Priorité à l'emploi

La CCPV assure la promotion du territoire, attire de nouvelles entreprises, aide à la création et au développement des entreprises locales.



LES ACTIVITÉS ENDOGÈNES

Le développement économique d'un territoire passe d'abord par l'endogène, c'est-à-dire le soutien au développement des entreprises locales. Le service Développement économique de la CCPV visite chaque mois des entreprises du territoire. Il est à l'écoute de leurs besoins et de leur développement : 80 % des créations d'emplois sur un territoire proviennent d'entreprises locales qui se développent. Par ailleurs, la connaissance des entreprises locales est un atout de promotion pour en attirer de nouvelles.

Exemples de développement endogènes en 2015 :

Halton (Crépy-en-Valois)

Activité

Halton est spécialisée dans le traitement de l'air avec 3 grands cœurs de métier : la marine, le food service (dédié aux professionnels de la restauration haut de gamme) et SBA/SBU (dédié aux bâtiments professionnels haut de gamme type classe A ou avec certification / dédié aux bâtiments scientifiques type pharmaceutique, cosmétique, pétrolier).

Projet

Création d'un centre de recherche et développement.

Nombre d'emplois

10 à 15 emplois supplémentaires.

FM Logistic (Crépy-en-Valois)

Activité

Plateforme logistique.

Projet

Extension du site (il s'agira du plus grand site de l'entreprise en France avec 67 000 m² de bâtiments supplémentaires comprenant 21 cellules, soit un total de 110 000 m²).

Nombre d'emplois :

Environ 300 emplois supplémentaires.

Nipro (Le Plessis-Belleville)

Activité

Entreprise japonaise créée en 1952, le siège mondial se trouve à Osaka. Elle fabrique des machines de dialyse mais aussi tous les consommables liés à l'hémodialyse.

Projet

Le centre EGB va devenir un centre de formation pour les techniciens.

Nombre d'emplois

8 commerciaux environ vont se réunir dans le centre EGB et des développements supplémentaires sont envisagés avec de nouveaux marchés.

Mon album photo (Nanteuil-le-Haudouin)

Activité

Spécialiste de l'album photo imprimé comme un livre.

Projet

Extension du site pour développer de nouveaux produits.

Nombre d'emplois

8 emplois supplémentaires.

entreprises est au cœur de la stratégie de développement économique de la CCPV, interlocuteur du Conseil régional en la matière.

En collaboration étroite avec la Direction de la communication, la CCPV reconduit des actions et manifestations lancées les années précédentes à cette fin de promotion.



L'entreprise Mon album photo est implantée à Nanteuil-le-Haudouin

> En 2015, le service Développement économique a rencontré 10 entreprises déjà implantées. Sur ces 10 entreprises, 9 ont un projet de développement.



FM Logistic est implantée à Crépy-en-Valois



Les Rencontres Économiques du Valois

En 2015, les Rencontres Économiques du Valois (REV) se sont déroulées au cinéma Les Toiles à Crépy-en-Valois.

Invités pour cette 5^{ème} édition, le philosophe Luc Ferry et l'économiste Nicolas Bouzou ont présenté leur vision du capitalisme de demain. Cette conférence s'est poursuivie par un échange avec les invités, principalement du monde économique local.

Depuis 2010, les Rencontres Économiques du Valois sont organisées par la Communauté de Communes du Pays de Valois, en collaboration avec le Groupement des entreprises du Valois (GEV) et la ville de Crépy-en-Valois. Le temps d'une soirée, elles réunissent les acteurs économiques et les élus locaux autour de problématiques communes. C'est aussi l'occasion pour les entreprises locales de se rencontrer et d'échanger.

Les REV permettent de proposer de nouvelles animations répondant aux différents besoins des chefs d'entreprises, elles permettent aussi de promouvoir la CCPV en dehors de ses frontières.



Les 5^{èmes} Rencontres Économiques du Valois, le 16 mars 2015 au cinéma Les Toiles de Crépy-en-Valois

LES ACTIVITÉS EXOGÈNES

La prospection sous-traitée

Pour prospecter efficacement de nouvelles activités, le service Développement économique a multiplié les partenariats.

Le partenariat Regional Partner

Prospecter des entreprises en France, identifier les projets d'implantation et les orienter afin de concrétiser leur installation sur le territoire partenaire.

Les partenariats institutionnels

Depuis octobre 2015, la Région a engagé deux prestataires afin de promouvoir la Picardie. En réponse aux demandes, elle transmet les propositions des communautés de communes les plus dynamiques.

- Le Groupe ACSAN gère la prospection étrangère.
- Le Groupe GEOLINKS gère la prospection nationale.

D'octobre à décembre 2015, le service Développement économique a répondu à 5 projets. Par ailleurs, la Région est l'interlocuteur privilégié de Business France dont les bureaux à l'étranger détectent les projets d'investissement en France. En 2015, la CCPV a répondu à 8 projets émanant du réseau Business France.

Le Conseil départemental dispose d'une fonction de prospection économique. Par ce partenariat, en 2015, 8 projets sont parvenus au service Développement économique. Depuis 2014, le service Développement économique adhère à Agrosphères, l'organisme régional de promotion de l'industrie agroalimentaire qui lui a proposé 2 projets en 2015. Ce partenaire apporte à la CCPV ses connaissances pour accompagner les entreprises de l'agroalimentaire.

> En 2015, le service Développement économique a répondu à 33 projets.

La prospection en propre

Les salons

Le service Développement économique assure la promotion du territoire en participant à des salons professionnels :

- Salon de la stratégie client (14 au 16 avril 2015).
- SIMI, salon de l'immobilier d'entreprise (2 au 4 décembre 2015).

La CCPV était également présente en tant que visiteur au salon du SITL du 31 mars au 2 avril 2015 (Semaine Internationale du Transport et de la Logistique).

Développer le réseau des professionnels de l'immobilier d'entreprise

Les salons permettent de rencontrer les différents acteurs de l'écosystème du développement économique : aménageurs et promoteurs en premier lieu.

Par ailleurs, pour implanter, il convient

d'avoir une connaissance affinée des locaux et terrains disponibles sur le territoire, afin de présenter une offre complète, répondant aux besoins différents de chaque entreprise. Il est important de rencontrer les immobiliers d'entreprises pour connaître l'offre disponible et assurer une bonne coordination entre professionnels de l'immobilier, entreprises et CCPV.

Exemples d'implantation exogènes en 2015 :

Payformans (Le Plessis-Belleville)

Activité

Entreprise spécialisée dans le développement de composants logiciels pour la sécurisation des échanges de données informatiques, notamment la sécurisation des transactions financières.

Nombre d'emplois

3 emplois créés (1 assistant(e) + 2 contrats de volontariat international en entreprise).

Les Cars Charlots (Crépy-en-Valois)

Activité

Société de transport de voyageurs (reprise de la ligne Soissons / Roissy CDG par les Cars Charlots).

Nombre d'emplois

20 emplois (chauffeurs).

Sécal (Crépy-en-Valois)

Activité

Fabrication et installation de ponts roulants.

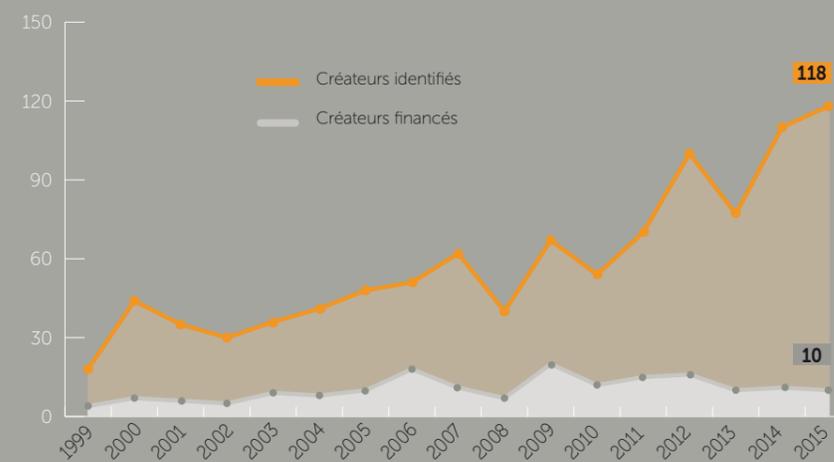
Nombre d'emplois

5 emplois créés.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Le service Développement économique accueille, informe et accompagne gratuitement les porteurs de projet à tout stade d'avancement. Il les conseille sur les méthodes les plus adaptées pour se lancer. C'est pour approfondir son travail auprès des entrepreneurs que la CCPV a signé, dès sa création en 1997, un partenariat avec la plateforme d'initiative locale (PFIL) : Initiative Oise-Est (la subvention versée en 2015 par la CCPV était de 33 519 €). Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon

critères d'éligibilité) pour l'élaboration des projets de création, reprise ou développement d'activité par des prêts à taux 0 sans garantie : prêt d'honneur PFIL ou prêt NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise).



En 2015, 118 porteurs de projet ont été accueillis. 10 projets (4 reprises et 6 créations) ont bénéficié d'un financement à taux 0 (sans garantie ni caution) pour un montant global de 93 000 €. 14 emplois ont ainsi été créés ou pérennisés.



L'Espace Valois Entreprendre, la pépinière d'entreprises située à Le Plessis-Belleville

HÉBERGER ET CONSEILLER LES ENTREPRISES EN CRÉATION

L'Espace Valois Entreprendre, pépinière d'entreprises du Pays de Valois créée en 2000, est installée au sein du centre d'affaires EGB à Le Plessis-Belleville. Cette structure est gérée par l'association AIDEFI (Association Interentreprises pour le Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion). L'EVE met à disposition 13 bureaux équipés sur un plateau de 460 m².

Cette structure est dédiée aux entreprises en création et nouvellement créées. L'objectif est d'aider ces nouvelles entreprises dans leur lancement et dans la pérennisation de leur activité. Pour cela, "les pépins" disposent chacun d'un bureau, d'outils techniques mais surtout d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés.

En 2015, six entreprises ont bénéficié du soutien, d'un accueil et d'un suivi au sein de la pépinière :

NOM DE L'ENTREPRISE	ACTIVITÉ
Valois finances.com	Courtier en prêts
Compteur-energie.com	Vente en ligne de matériels pour plateforme énergétique (ex : compteurs électriques)
Séance photo	Photographe
Les fermetures du Valois	Vente et pose de fenêtres, volets, portes et portes de garage
DMSB	Déménagement, manutention et services bancaires (installation de distributeurs)
Informans	Solutions pour e-business

> En 2015, l'EVE a bénéficié d'une subvention de 16 000 € versée par la CCPV.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le service Développement économique de la CCPV a pour mission de développer l'activité économique sur l'ensemble du territoire en préparant l'avenir. À ce titre, il a lancé ou participé à plusieurs études en 2015 :

- Société d'Aménagement de l'Oise : nouvelle ZAEI de Nanteuil-le-Haudouin,
- Katalyse : étude sur les complémentarités économiques Île-de-France/sud Picardie du Conseil régional,
- Horwath : étude sur l'hôtellerie.

Fin 2015, le service Développement économique de la CCPV compte quatre personnes à temps complet.

LA FORMATION ET LA RÉINSERTION EN LIEN AVEC LES BESOINS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ET DES TERRITOIRES VOISINS

Un des objectifs du SCoT, dans le cadre du développement économique, est de maintenir le taux d'emploi à 0,6 sur le Valois. Cela sous-entend que la CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur ce territoire. L'emploi et l'insertion font donc partie intégrante de la politique de développement économique souhaitée par la CCPV.

L'objectif est donc de répondre aux besoins des entreprises locales et de proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion sur le territoire.

La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation, la mission locale (MIEF)

La Maison de l'emploi est un dispositif initié par la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée "Loi Borloo". Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi. Toute maison de l'emploi comprend nécessairement 3 volets d'actions :

- observation, anticipation et adaptation au territoire ;
- accès et retour à l'emploi ;
- développement de l'emploi et mise en lien avec les entrepreneurs.

En 2015, la MIEF a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission Locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) ou larges (accueil tout public) constitue les axes essentiels de l'action de la MIEF.

Une antenne à Crépy-en-Valois et deux guichets relais MIEF à Nanteuil-le-Haudouin et Betz permettent un rayon d'action sur tout le territoire du Valois.

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers

de nombreux partenaires, la MIEF a initié et mis en place ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

La MIEF est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 105 395 € en 2015.

L'insertion par la rénovation du patrimoine rural : le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion, tout en contribuant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, permet la rénovation du patrimoine rural des communes du Pays de Valois.

La CCPV, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce dispositif, reçoit des financements du Conseil départemental de l'Oise et de l'État en contrepartie de résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle.

12 salariés permanents sont répartis en 2 groupes et encadrés par un seul chef d'équipe. L'emploi du temps (dont le volume hebdomadaire s'élève à 20h/semaine) est élaboré pour faciliter l'articulation entre les périodes d'activité sur les chantiers, de formation, l'accompagnement socioprofessionnel et les démarches personnelles d'insertion.

En 2015, 18 personnes ont été recrutées parmi les bénéficiaires du RSA, les chômeurs de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs handicapés résidant sur le Valois.

L'activité du chantier d'insertion a permis la rénovation des sites suivants :

- Péroy-les-Gombries, aménagements aux alentours du stade et de ses vestiaires : montage d'un mur et d'une clôture.

- Bonneuil-en-Valois, réfection d'un mur de soutènement, à proximité d'un contrebas et d'une voie de circulation.

Les conventions 2015 entre la CCPV et ses partenaires financiers sont établies sur l'année calendaire. Le bilan final de l'action de janvier à décembre 2015 met en avant le taux de 50 % d'insertion professionnelle, ce qui constitue l'un des meilleurs résultats des chantiers d'insertion du département de l'Oise.

Le Bâtiment Industriel Locatif

Inauguré en 2000, le Bâtiment Industriel Locatif (BIL) est destiné aux jeunes PME artisanales. 7 cellules de 150 m² chacune sont ainsi proposées à la location. Cet espace locatif connaît un vif succès puisque les 7 cellules étaient occupées en 2015.

La location d'une cellule fait l'objet d'une convention d'occupation précaire signée avec la commune de Crépy-en-Valois pour un an, renouvelable. Chaque cellule est assortie de 6 places de parking numérotées.

Situé au sein de la zone industrielle de la ville (rue Gustave Eiffel), le BIL s'intègre à l'environnement et se mêle aux entreprises locales.

Proposer à ces PME un local adapté à leur début d'activité permet de pérenniser leur entreprise pour faciliter leur développement futur.



Pose d'un muret et d'un grillage réalisée par le chantier d'insertion



Un fort potentiel à valoriser

Les missions de la CCPV en matière de développement touristique sont principalement le soutien de l'Office de tourisme (siège à Crépy-en-Valois, bureau d'information touristique à Ermenonville), la définition de la politique touristique du territoire, la poursuite des projets de développement touristique tels que la voie verte...



L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE VALOIS

Les faits marquants de l'année 2015 :

- inauguration des nouveaux locaux de Crépy-en-Valois le 21 mars,
- révision des statuts,
- assemblée générale ordinaire et extraordinaire,
- développement de la boutique,
- locaux : obtention du label tourisme et handicap,
- organisation de l'événement Oise verte et bleue,
- journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre,
- 35 clochers en vallée de l'Automne le 4 octobre,
- vente de billets pour les spectacles Musivales,
- partenariat avec la CCPV pour l'application Sortir en Valois,
- réédition du plan des villes de Crépy-en-Valois et d'Ermenonville,
- édition de 2 cartes murales.

Retrouvez l'Office du tourisme du Pays de Valois sur :

www.valois-tourisme.fr

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT HÔTELIER

Le premier comité de pilotage s'est déroulé en novembre 2015. L'objectif de l'étude est de proposer une offre d'hébergement adaptée à la demande et aux ambitions du territoire. Les communes de Lévis, Crépy-en-Valois, Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Silly-le-Long, Ermenonville et Vauciennes sont intéressées par un développement hôtelier.

EN CHIFFRES :

Siège de Crépy-en-Valois

- 2 376 visites (+31 %) dont 81 étrangers
- 637 appels téléphoniques (-17,7 %)
- 15 555 visites web
- 1 152 consultations sur la borne tactile

Bureau d'information touristique à Ermenonville

- 1 387 visites dont 173 étrangers
- 145 appels téléphoniques
- 3 327 visites web

RANDONNÉES EN VALOIS

En septembre 2015, le sentier "Le Marais de Bourneville" a été balisé par un agent CCPV. Les sentiers opérationnels sur le terrain sont : "Autour du château de Versigny", "La haute vallée de l'Automne", "Le parcours nature à Lévis", "L'abbaye de Chaalis", "Clochers en vallée de l'Automne", "De l'Automne à la Sainte Marie", "Le marais de Bourneville", "Les ruines de Champieu", "Le Bois du Roi", "Les montagnes d'Auger",

"Panorama sur le Multien", "Les montagnes d'Auger" et "Boucles dans les Gombries".

Une campagne de balisage est prévue au printemps et à l'été 2016 pour rafraîchir les marques de balisage qui se sont effacées

avec le temps et les aléas climatiques. Deux sentiers restent à finaliser et à inscrire au Plan Départemental des Promenades et des Itinéraires de Randonnées : "Autour de la vallée de la Grivette" et "Sur les pas de Saint Vaast".



VOIE VERTE

Le projet de voie verte avance à grands pas.

- Signature du marché avec EUROVIA : 31 mars 2015.
- Ordre de service de démarrage des travaux daté du 20 juillet 2015.
- Montage du dossier autorisations de défrichage : autorisations de défricher pour accéder aux ouvrages d'art uniquement, délivrées les 10 juillet et 4 septembre 2015.
- Réunion de démarrage 1^{er} septembre 2015.
- Autorisation de défricher l'ensemble de la voie obtenue le 29 octobre 2015.

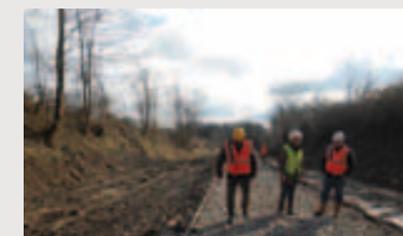
Les travaux

Les entreprises EUROVIA/CABREMA/SOGEA (mandataire Eurovia) ont débuté les travaux de la première phase (tronçon allant de Betz à Mareuil-sur-Ourcq) en octobre 2015. Les travaux sont prévus pour une durée d'un an, il en sera de même pour la phase 2 (de Betz à Ormoy-Villers). La voie verte devrait par conséquent être achevée au cours de l'automne 2017.

Travaux réalisés en 2015 :

- Aménagement de la "base vie" à Betz, implantation des bungalows de chantier.
- Abattage, débroussaillage, broyage des troncs d'arbre et évacuation.
- Dépose de rails (encore présents : du secteur de Betz à Étavigny).
- Travaux sur ouvrages d'art (réalisation de l'étanchéité, réalisation de longrines, clavetage, ballast, traverse, pose de plateau bois, pose de garde-corps).
- Réalisation d'une structure en grave naturelle.

L'année 2016 sera consacrée au traitement de sol et à la pose de l'enrobé.



Les travaux de réalisation de la voie verte sont en cours

Le financement

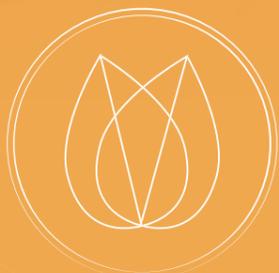
Les travaux d'aménagement font l'objet de participations importantes :

- Conseil régional de Picardie : 672 889 €
- Conseil départemental de l'Oise : 1 597 500 €
- Des fonds européens au titre du FEADER sont également sollicités.





Promouvoir des solutions durables



La CCPV a pour mission de veiller, d'informer et de sensibiliser les habitants à la réduction du volume des déchets. L'autre volet environnemental consiste à contrôler et réhabiliter l'ensemble du réseau assainissement non collectif, mission assurée par le SPANC du Pays de Valois, créé il y a plus de 10 ans.

LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2015, chaque habitant a trié en moyenne 134 kg de déchets valorisables ce qui représente 35 % du poids de la poubelle ménagère.

	RÉALISÉ EN 2014		RÉALISÉ EN 2015	
	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	tonnes/an
Emballages et papiers	46	48	2 626	
Verre	24	25	1 390	
Déchets de jardin	62	53	2 920	
DEEE*	0,6	0,6	33	
Encombrants	5	5	248	
TLC**	3	3	187	
Ordures ménagères	253	246	13 474	

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques recyclés et valorisés
 ** Textiles, Linge de maison et Chaussures (nouvellement enregistrés dans ce tableau de bord)

Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2015 est dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets disponible sur le site

www.cc-paysdevalois.fr/page/collecte

Aujourd'hui, 35 % des déchets ménagers sont triés pour être recyclés et ce taux pourrait être nettement amélioré.



- Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'attache à offrir un service de proximité :
- écoute et gestion des réclamations des usagers ;
 - suivi sur le terrain de l'exécution des collectes ;
 - contrôle de la qualité du tri des déchets ;
 - soutien aux animations initiées par les écoles et communes ;
 - diffusions régulières d'informations dans le *Bonjour Valois* ;
 - participation à des animations locales grand public ("Nettoyages de printemps", Floralis à Crépy-en-Valois, animations dans des supermarchés).

Les élus membres de la commission Environnement-déchets se sont réunis 3 fois dans l'année pour suivre le fonctionnement du service et étudier les possibilités de l'optimiser. L'objectif est d'offrir des collectes de qualité adaptées aux besoins de la population à un coût limité.

Pour aider la réflexion, un bureau d'étude Hexa Ingénierie a travaillé sur 3 pistes d'optimisation : le financement incitatif par la taxe ou la redevance, l'application d'une redevance spéciale aux professionnels et administrations et la faisabilité d'une collecte latérale mécanisée des déchets et d'un transbordement direct route-rail. En novembre 2015, les élus du Conseil communautaire ont décidé de privilégier le recours aux nouvelles techniques de collecte (camions mécanisés avec caissons amovibles).

Une évolution dans le bon sens !

En 2015, grâce à la simplification du geste du tri et aux efforts des usagers, les quantités collectées d'emballages et papiers ont progressé de 4 %, tandis que les déchets non recyclables (ordures ménagères) ont baissé de 2 %.

Les quantités des autres déchets collectés sont relativement stables d'une année à une autre.

Le saviez-vous ?

Les vêtements, chaussures, sacs à main, ceintures et linge de maison qui ne sont plus utilisés sont à déposer dans les bornes blanches Le Relais ou vertes Ecotextile afin de connaître une seconde vie. Acheminés vers des centres de tri, ils sont, pour plus de la moitié, réutilisés car vendus en occasion dans des friperies en France et à l'étranger (Afrique, Asie, Europe de l'Est), et pour le reste, recyclés en chiffons, feutrine

et isolant thermique. Grâce à la valorisation des "TLC", des emplois sont créés et des personnes en difficulté économique sont réinsérées. Pour trouver une borne près de chez soi :



www.lafibredutri.fr

Le pôle Environnement-déchets a reçu en moyenne 8 appels téléphoniques par jour des usagers. Sur ces appels, 5 portent sur une demande de renseignements (jours de collecte, prise de rendez-vous pour les encombrants, informations sur les déchetteries, questions diverses sur les modalités de ramassage...) et 3 concernent l'exécution du service (oublis de collecte ponctuels ou récurrents, dégradations de récipients, stationnements et travaux gênant la desserte...).

Les coûts de collecte et de traitement

Pour 100 € dépensés pour la gestion des déchets :

- 24 € pour la collecte des ordures ménagères,
- 24 € pour le transport et la valorisation énergétique des ordures ménagères,
- 22 € pour la collecte des déchets triés (emballages & papiers, déchets de jardin, verre, encombrants),
- 30 € pour les déchetteries, le transport, le tri des emballages, papiers et encombrants en centre de tri et le compostage des déchets de jardin.



Le technicien SPANC réalise un contrôle de bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le contrôle et la réhabilitation des installations d'assainissement sont des compétences qui découlent du code général des collectivités territoriales (article L2224-8) : "Les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif" et "Elles peuvent assurer" ... "les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif..."

C'est dans cette démarche que le SPANC du Pays de Valois a été créé en 2005, pour effectuer les contrôles diagnostics obligatoires. Puis en 2013, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité étendre les missions du SPANC aux travaux de réhabilitation. Cette dernière compétence a pour but de proposer un service de réhabilitation aux usagers tout en bénéficiant des aides financières de financeurs, pour les communes identifiées prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Compétence réhabilitation

Au cours de l'année 2015, le SPANC du Pays de Valois a entrepris des études à la parcelle sur la commune de Mareuil-sur-Ourcq. Il s'agit de définir un projet de mise aux normes de l'installation en prenant en compte un certain nombre de composantes, à savoir :

- la nature du sol en place (perméabilité),
- les contraintes de surface pour la réhabilitation de l'assainissement,
- le nombre de pièces principales de l'habitation,
- les caractéristiques de l'installation d'assainissement existante,
- le mode d'évacuation des eaux claires : eaux de toiture, terrasse...
- les contraintes d'accès à la parcelle pour les travaux,
- les contraintes topographiques...

Cette conception de projet ainsi que son chiffrage est assurée par un bureau d'études, spécialisé en dimensionnement de filière d'assainissement.

Pour la commune de Mareuil-sur-Ourcq, c'est l'entreprise B3E qui a été missionnée afin de réaliser l'ensemble des 65 études du projet et d'assurer le suivi de chantier en phase travaux.

Compétence contrôle

Le marché de prestation de services avec l'entreprise Véolia Eau s'étant achevé au 31 décembre 2014, la CCPV a lancé une nouvelle consultation pour la réalisation des contrôles du SPANC. À l'issue de l'analyse des offres, c'est la société Nantaise des Eaux Services qui a été retenue pour une durée d'un an.

Le nouveau prestataire, Nantaise des Eaux Services a donc réalisé sur l'année 2015, 296 contrôles répartis de la manière suivante :

- 198 contrôles diagnostics des existants,
- 50 contrôles de conception-implantation,
- 48 contrôles de bonne exécution des travaux.

Les conclusions relatives aux contrôles du SPANC ont fait l'objet d'une nouvelle grille de classement depuis le 1^{er} janvier 2015. On ne classe plus les installations selon des priorités allant de 1 à 4. Les nouvelles conclusions sont les suivantes :

- absence d'installation,
- installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution,
- installation non conforme sans travaux obligatoires (si ce n'est sous 1 an en cas de vente immobilière),
- installation présentant des défauts d'entretien ou d'usure,
- installation ne présentant pas de défaut.

Le règlement de service du SPANC a également fait l'objet d'une actualisation durant l'année 2015 et il a été soumis à la Commission Consultation des Services Publics Locaux avant d'être approuvé en Conseil communautaire du 30 septembre 2015. La principale modification du règlement a été la mise en place des contrôles périodiques pour une durée allant de 3 à 10 ans selon l'état du dispositif d'assainissement.

Une réflexion a également été menée au cours de l'année 2015, lors des commissions eau et assainissement, sur la reprise éventuelle en régie de la compétence SPANC liée aux contrôles des installations.

Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2015 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC disponible sur le site

www.cc-paysdevalois.fr/page/spanc



Maintenir pour tous un niveau de qualité

Proposer des services au plus grand nombre, maintenir la qualité des équipements sportifs et contribuer à la sécurité de ses usagers, voilà les grands objectifs de la CCPV en matière de services.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les gymnases

La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, les gymnases Jules Michelet et Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois et le gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin.

Ces équipements ont pour mission première l'accueil des collégiens du Valois dans le cadre de l'EPS. Dans un deuxième temps, les associations sportives du territoire y sont accueillies (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique, basket-ball...), pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des stages, rencontres amicales ou compétitions. Afin de mieux garantir la conformité des sites et préserver leur confort d'utilisation, un règlement intérieur est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010. Ce document constitue la référence en termes de conduite à tenir par tous les utilisateurs. Celui-ci est affiché à l'entrée de chacune des quatre salles. Il est consultable sur le site :

www.cc-paysdevalois.fr/page/gymnases

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelée et les vérifications techniques des installations électriques et de sécurité ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

L'entretien courant et la surveillance sont assurés par un gardien présent sur chaque site. Parallèlement, un agent d'entretien technique est mis à disposition de ces quatre structures afin d'intervenir pour effectuer diverses réparations courantes.

En fin d'année 2011, une démarche nouvelle d'intervention technique ponctuelle a été expérimentée. Il s'agit de rassembler les quatre gardiens et l'agent d'entretien au sein d'un gymnase pendant plusieurs jours des vacances scolaires, période où la fréquentation est plus restreinte qu'usuellement. À cette occasion, une opération de grande ampleur (nettoyage ou réparation importante) est menée.

Ces actions ponctuelles se sont poursuivies en 2015. En effet, elles sont très efficaces et contribuent à l'amélioration des conditions d'accueil, de confort et de sécurité des usagers. Par ailleurs, elles créent une dynamique d'équipe pour les agents des gymnases. Parmi les aménagements conséquents, le meilleur exemple de cette année 2015 est l'installation d'une nouvelle loge de gardien sur le site de Nanteuil-le-Haudouin, permettant d'assurer des conditions d'accueil, de surveillance et de sécurité optimales.



En 2015, le gymnase Gérard de Nerval a bénéficié des gros travaux, qui se sont achevés en octobre :

- D'une part, la réhabilitation du site, suite à l'incendie criminel du 3 juin 2014.
- D'autre part, l'aménagement des nouveaux vestiaires, la construction d'un nouveau hall d'entrée, la réfection de façade et l'installation d'un parking. Ces travaux avaient débuté en 2014, mais avaient dû être arrêtés suite à l'incendie.

Désormais, le site est de nouveau mis à la disposition des 570 élèves du Collège Gérard de Nerval.



Séance d'apprentissage du "Savoir Nager" pour les élèves des écoles du Pays de Valois

Le Centre aquatique du Valois

Ouvert en avril 2010, le Centre aquatique du Valois montre lors de cette année 2015, la pertinence de cet outil, l'évolution constante de sa fréquentation et la réussite de sa gestion, confiée à la société Vert Marine.

Pour rappel, les missions de service public sont les suivantes :

- l'accueil de la natation scolaire et périscolaire,
- l'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre,
- l'accueil des 4 associations (USC Natation, USC Plongée, USC Triathlon et la Retraite sportive),
- la natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique),
- l'accueil des CLSH et des comités d'entreprise.

Il est à noter que les séances d'apprentissage du "Savoir nager" répondent aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation nationale, constituant ainsi un véritable défi de mission de service public. Les résultats sont particulièrement satisfaisants, puisque le taux de réussite aux épreuves est félicité par l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale.

La fréquentation du Centre aquatique varie depuis son ouverture. L'année 2012 présente le volume le plus élevé, avec plus de 228 000 entrées. Certaines journées de cette année 2012 ont connu des fréquentations correspondant aux capacités maximales d'accueil du site. En revanche, l'année 2013 est celle qui aura vu une fréquentation moindre, légèrement au-delà de 216 000 entrées. Le comparatif des entrées s'établit en moyenne mensuelle, selon les constats suivants :

- 2010 : 16 817
- 2011 : 18 421
- 2012 : 19 001
- 2013 : 18 003
- 2014 : 18 282
- 2015 : 18 205

La fréquentation de l'année 2015, à hauteur de 218 463 entrées, confirme la fidélisation de la clientèle à cet équipement. Les entrées sous forme d'abonnements ou de cartes, particulièrement la carte 10 entrées et la carte famille participent fortement à la régularité de fréquentation et de fidélisation des abonnés.

Le technicien permanent au sein de l'équipe ainsi que la mise en œuvre d'une gestion technique particulièrement performante mise en place grâce à la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) et ce, dès 2012, permet une meilleure réactivité face aux difficultés techniques :

- favoriser l'accès à la formation technique spécifique,
- assurer un meilleur suivi de la maintenance préventive et curative,
- créer une base de données sur les différentes interventions,
- suivre la gestion de la maintenance.

Le premier contrat d'affermage de Délégation de Service Public, signé en 2010, a fait l'objet d'un avenant d'une année. C'est donc en 2015 que les nombreuses démarches liées au choix du prochain délégataire se sont engagées. Après plusieurs étapes, dont deux négociations successives avec chacun des deux postulants, c'est le 10 décembre 2015 que le Conseil communautaire a délibéré en faveur de la société Vert Marine, qui devient Délégataire de Service Public du Centre aquatique du Valois, à compter du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 28 février 2022.



La CCPV prend en charge le transport des élèves vers le Centre aquatique du Valois

> **Le nombre de courses a diminué de 65 % depuis 2009. De plus, l'analyse du volume de courses par usager montre que ce dispositif ne profite qu'à très peu de personnes. En conséquence et compte-tenu du peu d'impact que ce dispositif apportait aux habitants du Valois, les élus ont voté l'interruption définitive de ce dispositif dès le 1^{er} janvier 2016.**

VALOIS MOBILITÉ

Valois Mobilité est un service de transport à la demande destiné à deux types de déplacements :

- le volet "Insertion" pour les déplacements des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale, d'une part ;
- le volet "Santé" pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, d'autre part.

Concernant le premier point (volet insertion), le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de 4 € l'aller-retour (ou 2 € l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois. Dans le cas d'un déplacement hors limite du Valois, la somme forfaitaire est doublée. Concernant le volet santé, le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.

Les grandes tendances des courses de l'année 2015 sont les suivantes :

- Nombre de courses : 152.
- Insertion : 65% ; Santé : 35 %.
- Localisation des départs :
 - secteur de Betz : 32 %,
 - secteur de Crépy-en-Valois : 49 %,
 - secteur de Nanteuil-le-Haudouin : 9 %.

- Localisation des arrivées : 27 villes, dont 75% hors du Valois.
- Au titre de l'insertion, 63 % des courses sont à l'arrivée de Crépy-en-Valois.
- Compiègne représente 72 % des courses liées à la santé.

En fin de l'exercice 2015, la Communauté de Communes a souhaité connaître l'impact réel de ce dispositif auprès des Valoisiens. Il s'avère que lors de cette année, les tendances globales sont les suivantes :

- le nombre de courses a diminué de 50 % par rapport à 2014,
- seules 39 personnes ont fait appel à Valois Mobilité,
- parmi celles-ci, 5 ont mobilisé 30 % des courses de l'année,
- il en résulte une moyenne annuelle de 3,3 courses pour 34 usagers en 2015.

LE SECOURS INCENDIE

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de Première Intervention (CPI) basé à Brégy. Pour l'année 2015, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 785 589 € (1 784 289 € pour le SDIS, et 1 300 € pour le CPI de Brégy). Cela représente une augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente.





La pièce de théâtre "L'Entorse" par la Compagnie de la Fortune s'est jouée le 5 décembre 2015 à Péroy-lès-Gombries

Promouvoir et encourager les talents



L'action culturelle de la CCPV s'est articulée autour de 4 piliers en 2015 : l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC), la diffusion de spectacles vivants, avec la saison de spectacles "Musivales", les relations avec les associations culturelles, le suivi de l'étude Culture/Projet de territoire

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Ces interventions musicales en milieu scolaire et extra-scolaire, créées dès l'origine de la Communauté de Communes, bénéficient à 65 classes réparties sur 19 communes, soit plus de 1 800 enfants, pour l'année scolaire 2015-2016. Il s'agit d'une présence hebdomadaire de 45 minutes sur le temps scolaire pour un projet validé par l'inspection académique et construit entre l'enseignant et le musicien-intervenant. Ces projets musicaux doivent pouvoir interagir avec les autres apprentissages scolaires.

L'action Cuivres à l'école concerne 4 classes pour l'année scolaire 2015/2016 :

- CE2 du RPI de Bonneuil-en-Valois / Éméville,
- CE2 du RPC de Lévis,
- CM1 de l'école de Le Plessis-Belleville (2 classes).

Les instruments (cor, trombone et trompette) sont prêtés pour l'année scolaire aux élèves et le travail se présente en deux moments complémentaires : travail par groupe instrumental (pupitre) puis travail en orchestre réunissant l'ensemble de la classe. Cette expérience est à rapprocher de celle d'orchestre à l'école de plus en plus répandue en France et en Europe.

Et à chaque fin d'année scolaire, une "master-class" regroupe les classes correspondantes, avec la participation d'un groupe de musiciens professionnels : les élèves présentent leur travail et jouent avec les musiciens lors d'un concert concluant cette journée.

> Pour qu'une classe bénéficie d'un musicien-intervenant, il faut que son enseignant en fasse la demande auprès de l'inspection académique de circonscription (courant mai). Le projet est construit par l'enseignant et le musicien-intervenant, il doit être conforme aux programmes scolaires. Le service culturel de la CCPV est à la disposition des mairies pour présenter cette proposition aux conseils d'école.

Concernant les NAP, le service culturel a été sollicité par plusieurs communes (RPI de Bonneuil-en-Valois - Éméville, RPI de Neufchelles - Rouvres-en-Multien - Boullarre - Étavigny - Varinfroy et Marolles) pour une activité autour de la musique (soit 5 heures hebdomadaires). Conformément à la délibération n°2013/54, ce service est facturé aux RPI concernés.

Les musiciens-intervenants sont également présents dans le cadre extrascolaire, notamment pour la petite enfance : crèche, halte-jeux et RAM de Crépy-en-Valois, RAM de Le Plessis-Belleville (4 heures hebdomadaires). Au total, les interventions scolaires et extrascolaires des musiciens-intervenants représentent 82 heures hebdomadaires.



SPECTACLE VIVANT, LES MUSIVALES

14 spectacles ont été programmés en 2015 pour 1 781 spectateurs, soit une fréquentation moyenne générale de 127 spectateurs (+71 % par rapport à 2014). L'ouverture de la programmation à un plus grand éclectisme est donc validée par l'augmentation de la fréquentation. Ont ainsi été programmés 5 concerts de musique, 4 de chansons et 5 spectacles théâtraux, en tenant compte des 3 proposés par l'Espace Jean Legendre de Compiègne (EJL) dans le cadre de leur action "Itinérance en Pays de l'Oise" qui ont rassemblé 229 spectateurs.

L'innovation lancée en septembre 2014, le tarif groupe (à partir de 4 personnes) pour encourager le co-voiturage ("une voiture par commune"), a porté ses fruits en 2015 :



Orchestre de Picardie, le 20 septembre 2015 à Marolles

il a été utilisé par 271 spectateurs en 2015 (soit 17,5 % des spectateurs des Musivales-hors EJL).

La gratuité pour les moins de 10 ans a été utilisée par 170 spectateurs en 2015 (soit 11 % des spectateurs des Musivales-hors EJL).

Au printemps 2015, le logiciel de billetterie a été également déployé au sein de l'Office de tourisme du Pays de Valois. Les habitants peuvent donc aller acheter leurs billets également les samedis et dimanches à Crépy-en-Valois et Ermenonville. Ont ainsi été vendues 214 places en 2015 (soit 13,8 % des spectateurs des Musivales-hors EJL).

En 2015, l'accent a été mis sur les actions culturelles autour des spectacles. Ainsi, Luc Alenvers a répété 3 chansons avec le chœur d'enfants de l'École de musique du Valois (EmdV), qui l'ont rejoint sur scène. De même, pour le Bourgeois Gentilhomme, la Compagnie de la Fortune a mobilisé l'Usine à Danses et l'EmdV.

Par ailleurs, le grand succès des polyphonies corses (280 spectateurs) en ouverture du Festival des 35 clochers en vallée de l'Automne démontre la pertinence du co-marquage : la communication est mutualisée entre les partenaires. Ce co-marquage a été renouvelé avec le festival Jazz à Le Plessis-Belleville. Ces partenariats avec d'autres manifestations culturelles du Valois sont à développer pour les prochaines saisons.

La communication s'est étoffée. En "print", les affiches et flyers ont été réalisés pour un coût inférieur aux années précédentes : tout a été réalisé en une seule fois. Et l'affichage est aussi fait au-delà du Valois, en fonction du lieu du spectacle. Les retombées en presse locale sont nombreuses.

En numérique, les Musivales sont présentes sur les réseaux sociaux. Des publicités sont ciblées en amont des concerts. Cet aspect de publicité numérique nécessite d'être encore soutenu. Une lettre électronique est envoyée avant chaque spectacle à 1 600 destinataires.



Les Musivales, Luc Alenvers le 30 mai 2015 à Nanteuil-le-Haudouin



LIEN AVEC LES ACTEURS CULTURELS LOCAUX, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

L'accompagnement par le service culturel des associations culturelles ne se limite pas à l'attribution de subvention. Avant tout, une mise

en cohérence est recherchée, un accompagnement est proposé. Le but étant de répondre à un des enjeux identifiés lors de l'étude Culture / Projet de territoire : concertation et structuration de l'offre culturelle dans une dynamique participative avec les acteurs culturels locaux.

À titre d'exemple, le service culturel et le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois se coordonnent depuis 2014 pour ne pas proposer de spectacle les mêmes soirs. Et cette coordination s'est renforcée en 2015 avec une mise à disposition de matériel (donnant lieu à location) de la mjc à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

De plus, pour développer la communication de toutes les initiatives culturelles - associatives, privées ou publiques - et renforcer leur attractivité, le service culturel, en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Valois, a créé Sortir en Valois. Il s'agit d'un guide culturel reprenant l'ensemble des manifestations et idées de sorties sur le Pays de Valois. Et par modernité, réactivité et économie, Sortir en Valois est également digital avec un site Internet et une application à télécharger sur les smartphones.

Parmi les associations accompagnées par la CCPV, retenons le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois pour les spectacles en direction du public scolaire (2 113 spectateurs sur 17 représentations en 2015), l'Usine à Danses (présente sur Crépy-en-Valois, Lagny-le-Sec et Mareuil-sur-Ourcq avec 476 élèves), la Compagnie théâtrale de la Fortune, les Amis du musée de l'Archerie et du Valois et l'École de musique du Valois (236 élèves sur Ermenonville, Lagny-le-Sec, Morienvall et Nanteuil-le-Haudouin).

Le service culturel de la CCPV a également accompagné la Société d'Histoire de Nanteuil-le-Haudouin pour l'organisation d'une exposition de photographies sur le thème du GDE (Groupement de Divisions d'Entraînement), centre d'entraînement dans lequel 20 000 militaires ont appris à piloter un avion entre 1916 et 1918. Cette exposition a été inaugurée le 21 novembre à Ermenonville au cours d'une cérémonie d'hommage. Elle est à la disposition des communes, associations, écoles qui voudraient l'accueillir.

ÉTUDE CULTURE/PROJET DE TERRITOIRE

L'étude Culture/Projet de territoire a été présentée aux membres des commissions mutualisation et services,

à la population-culture, le 5 février 2015 par le bureau d'études Emergences-Sud.

Il s'agissait de présenter les préconisations d'évolution et de développement de la politique culturelle du Valois en proposant 3 schémas de politique culturelle intercommunale à 5 ans :

Schéma 1 : Réponse aux besoins prioritaires (création école musique intercommunale unique, programmation culturelle de la CCPV, soutien aux associations culturelles d'intérêt communautaire, poursuite des interventions d'éducation musicale et pilotage de l'élargissement à d'autres disciplines, prise en charge du déplacement des scolaires vers l'offre culturelle, coordination et valorisation de l'offre culturelle du territoire).

Schéma 2 : Lecture publique comme outil de développement culturel de proximité.

Schéma 3 : Création d'un équipement culturel communautaire structurant : soit un Pôle culturel arts vivants, soit réhabilitation du Musée de l'archerie et du Valois.

En 2015 enfin, parallèlement au schéma de mutualisation, la CCPV et la ville de Crépy-en-Valois ont mené une réflexion autour de l'action culturelle. Elle a abouti à la mise en place d'une coordination de l'action culturelle autour de quatre axes de développement : l'enseignement artistique, le spectacle vivant, le patrimoine et le tourisme, la lecture publique. Cette coordination concerne les manifestations et animations transversales (notamment pour le festival Des Livres & Vous) et assure le lien avec les structures culturelles existantes.

Cette fonction de coordination est assurée par le directeur des affaires culturelles de la CCPV.

Sous la responsabilité de son directeur, le service culturel se compose de 9 personnes : 2 assistantes (partagées avec l'École de musique du Valois) et 7 musiciens-intervenants (assistants d'enseignement artistique principal, dont 5 non titulaires).



Téléchargez l'application sur iPhone ou Android.

Vie associative



Maintenir la richesse du tissu associatif

Par le biais de ses subventions à plus de 20 associations locales, la CCPV contribue à tisser des liens sociaux et enrichir la qualité de vie de ses habitants.



L'attribution des subventions en faveur des associations est étudiée selon les modalités suivantes :

- être constitué en association,
- présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié,
- présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, il est à noter que les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la Communauté de Communes du Pays de Valois. En outre, par sa compétence "équipements sportifs", la CCPV soutient largement les associations sportives, par la mise à disposition de ses gymnases.

Au titre des associations diverses, des centres sociaux et des projets de territoire, 21 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2015.

Culture et Loisirs	2 000 €	Compagnie de la Fortune	2 000 €
Radio Valois Multien	15 000 €	Foyer Rural Valois Multien	1 000 €
Automne Villages	1 000 €	Roches et Carrières	3 000 €
Pas'sages en scène	500 €	Jazz Le Plessis-Belleville	1 500 €
Bols d'Air	500 €	MJC Feigneux	3 000 €
Chorale Clairval	500 €	Maison pour tous	3 000 €
Bec à foin	500 €	Usines à danses	23 500 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	3 316 €	Centre culturel MJC de Crépy-en-Valois	11 000 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	2 212 €	Centre social de Crépy-en-Valois	15 000 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	3 068 €	Centre social rural de Nanteuil-le-Haudouin	15 000 €
FSE Marcel Pagnol Betz	2 068 €	Centre social rural de Betz	15 000 €

Le formulaire de demande de subventions est à télécharger sur le site :

www.cc-paysdevalois.fr

onglet "actions, services et projets", rubrique "culture, vie associative".



Diffuser une image et une information cohérente



Concevoir, proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle à l'échelle du territoire du Pays de Valois, telle est la mission de la Direction de la communication de la CCPV.

Ses activités essentielles sont les suivantes : conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, suivi du site Internet.

Garant de la cohérence des messages de l'institution diffusés à l'extérieur, le service apporte également assistance et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.

UNE DIRECTION DE LA COMMUNICATION MUTUALISÉE AVEC CRÉPY-EN-VALOIS

Depuis novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une direction de la communication commune. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est alloué. Les stratégies sont indépendantes mais parfois complémentaires sur certains projets avec enjeux de territoire. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités. Quatre agents sont affectés à la Direction de la communication.

LES PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Sont parus en 2015 :

- **Bonjour Valois**, le magazine d'information pour les habitants, 3 numéros (16 pages) :
 - mai, dossier "Les nouveaux locaux, La Passerelle",
 - septembre, dossier "Le budget 2015"
 - décembre, dossier "L'installation du nouveau conseil communautaire".

- **Rapport d'activité des services 2014** : paru en juin (28 pages).



RELATIONS PUBLIQUES

La Direction de la communication organise les événements sur le territoire. Les manifestations, grand public ou plus institutionnelles, qui se sont déroulées en 2015 sont :

- **Cérémonie des vœux** (29 janvier).
- **Floralys du Valois** (16-17 mai, Crépy-en-Valois).
- **Inauguration de la Passerelle** (5 juin).

Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.



Cérémonie des vœux 2015



Inauguration de la Passerelle



Floralys du Valois



Inauguration de la Passerelle

MÉDIAS

La Direction de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, elle est chargée de les renseigner. Les événements sont systématiquement médiatisés par des communiqués de presse.

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. Une revue de presse hebdomadaire est réalisée et mise à la disposition des personnels de la CCPV.

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

La mise à jour est quotidienne. Voici des indicateurs sur la fréquentation 2015 :

- 157 580 visiteurs uniques (environ + 41 780 par rapport à 2014),
- 951 874 pages vues (environ + 70 894 par rapport à 2014).



> La CCPV a une présence active sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. En 2015, le nombre de fans sur Facebook a augmenté de 40 % et sur Twitter de 30 %.



Glossaire

ADS	Application du Droit des Sols	MIEF	Mission locale et maison de l'emploi
AIDEFI	Association Interentreprises pour le Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion	MJC	Maison de la Jeunesse et de la Culture
ALUR	Accès au Logement et Urbanisme Rénové	NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et Reprise d'Entreprise
BIL	Bâtiment Industriel Locatif	NAP	Nouvelles Activités Périscolaires
CA	Compte Administratif	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CLSH	Centre de Loisirs Sans Hébergement	PCET	Plan Climat-Énergie Territorial
CPI	Centre de Première Intervention	PFIL	PlateForme d'Initiatives Locales
CU	Code de l'Urbanisme	PLU	Plan Local d'Urbanisme
DDT	Direction Départementale des Territoires	PME	Petite et Moyenne Entreprise
DEEE	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques	POS	Plan d'Occupation des Sols
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques	PPA	Personnes Publiques Associées
DOG	Document d'Orientations Générales	RAM	Relais d'Assistants Maternelles
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs	REV	Rencontres Économiques du Valois
DSP	Délégation de Service Public	RNU	Règlement National d'Urbanisme
EJL	Espace Jean Legendre	RPC	Regroupement Pédagogique Concentré
EMDV	École de Musique Du Valois	RPI	Regroupement Pédagogique Intercommunal
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	RSA	Revenu de Solidarité Active
EPS	Éducation Physique et Sportive	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
EVE	Espace Valois Entreprendre	SIG	Système d'Information Géographique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
FSE	Foyer Socio-Éducatif	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
GEV	Groupement des Entreprises du Valois	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
IOE	Initiative Oise-Est	ZAEI	Zone d'Activités Économiques Intercommunale

62
communes

Infos pratiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

La Passerelle

62 rue de Soissons - 60800 Crépy-en-Valois
Tél. : 03 44 88 05 09
Fax : 03 44 88 37 45
Mail : info@cc-paysdevalois.fr
www.cc-paysdevalois.fr

HORAIRES

Lundi et mardi :
8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h30

Mercredi et jeudi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : Benoît Haquin
Rédacteur en chef : Anne-Claire Choquer
Rédacteur en chef adjoint : Caroline Guérin
Secrétaire de publication : Annabelle Pitet

Crédit photos :
CCPV - A. Pitet, J.L. Démarez, S. Larose, A. Hammou, É. Kurek
Office de tourisme - L. Compain
Mairie de Crépy-en-Valois - A. Carrara
Fotolia
Éco-Emballages